

**ASSEMBLEE GENERALE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU
LOT-ET-GARONNE
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux Décembre, à 10h30, les membres du Conseil Départemental de l'accès au droit du Lot-et-Garonne, se sont réunis au Tribunal de Grande Instance d'Agen.

L'assemblée générale est présidée par Madame ALMENDROS Béatrice, en sa qualité de présidente du CDAD du Lot-et-Garonne et du TGI d'Agen. Le secrétariat est assuré par Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, coordinatrice du CDAD 47.

Madame la Présidente constate que sont présents:

- Madame LAVERGNE de CERVAL Marie-Chrystine, présidente de l'UDAF 47
- Monsieur FABRE Laurent, directeur de cabinet-adjoint au Conseil départemental du Lot-et-Garonne
- Maître COSSET Edmond, bâtonnier de l'ordre des avocats d'Agen
- Maître BLAJAN Frédéric, notaire, vice-président de la Chambre interdépartementale des notaires du Gers, du Lot et Lot-et-Garonne
- Maître VIGUIER Jean-Philippe, président de la Chambre départementale des Huissiers de justice du Lot-et-Garonne
- Monsieur CAUSSE Jean-Marc, maire d'Aubiac, membre de l'AMICALE des maires

Sont également présents à titre consultatif:

- Madame GARNIER Manuella, commissaire du gouvernement du CDAD et Procureur de la République près le TGI d'Agen
- Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD du Lot-et-Garonne.

Soit les deux tiers des membres présents, Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée générale débute à 14h30.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- approbation du PV d'assemblée générale du 23 juin 2017
- bilan financier 2017 et budget prévisionnel 2018
- programme annuel d'activités et du budget correspondant pour l'année 2018
- questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2017

Ledit procès verbal a été envoyé et joint à la convocation de l'assemblée générale aux membres de droit du CDAD, par mail du 21 novembre 2017.

La Présidente recueille les éventuelles observations s'il y a.

L'assemblée n'émet pas d'objection.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II – BILAN FINANCIER 2017 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2018

Mme La Présidente donne la parole à M. LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD.
Il présente le bilan financier 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2018.

I - DÉPENSES

- **Dépenses du programme d'action supportées par le budget du CDAD 47**

Les permanences en milieu pénitentiaire et les permanences d'information juridique relatives à la convention avec l'association INFODROITS ont donné lieu à exécution budgétaire à hauteur de 10 820 € (soit 3500 € pour les PAD pénitentiaires et 7 320 € pour les PAD juridiques).

Les conventions avec le barreau d'Agen pour des permanences de consultations juridiques pour l'année 2017 ont été prises en charge pour 4 627, 68 €.

Une action à destination d'un public scolaire dans le cadre de la lutte contre le harcèlement à l'école a été menée sur l'école d'Aubiac (prise en compte des frais et participation du barreau pour 670, 50 €).

- **Dépenses de fonctionnement courant**

Les dépenses de fonctionnement courant du CDAD au 22 septembre 2017 sont constituées par les frais de téléphonie qui s'élèvent à 2 710, 81 €.

Les frais liés au photocopieur du PAD de Villeneuve-sur-Lot s'élèvent à 1 408, 77 € (974, 08 € pour la location et 434, 69 € de maintenance/consommation).

Les autres dépenses de fonctionnement du CDAD (logiciel de comptabilité, fournitures administratives) pour 645, 50 €.

Les indemnités de l'agent comptable, charges comprises pour 708, 55 €.

Au total, les dépenses de fonctionnement courant au 22/12/2017 s'élèvent à 21 592, 81 €.

- **Opérations en capital**

Aucune opération d'investissement au budget 2017.

- **Total des dépenses budgétaires**

Les dépenses budgétaires au 22 décembre 2017 s'élèvent donc à 21 592, 81 €.

Enveloppe	Libellé	Budget primitif	Décision modificative	Virement de crédit	Total Prévisions	Émissions/ annulations	Solde
P	Personnel	720	0	0	720	708,55	11,45
F	Fonctionnement	38500	0	0	38500	20884,26	17615,74
Int	Intervention	1000	0	0	1000	0	1000
InV	Investissement	0	0	0	0	0	0

II – RECETTES

La subvention annuelle du ministère de tutelle a été reçue le 07/06/2017.

Elle s'élève à 40 000 € alors que la prévision budgétaire était de 41 000 € comme l'an dernier.

III – DISPONIBILITÉS

Niveau de la trésorerie au 01/01/2017: 38 934, 24 €

Niveau de la trésorerie au 22/12/2017: 59 527, 54 €

(augmentation de 20 593, 30 €)

En l'absence d'observation de la part de l'assemblée, le bilan financier 2017 et le budget prévisionnel 2018 sont approuvés, à l'unanimité.

III – PROGRAMME ANNUEL D'ACTIVITES

Madame ALMENDROS se félicite de « la journée de lutte contre le harcèlement à l'école » qui s'est déroulée au sein de l'école primaire d'AUBIAC. Elle rappelle à l'assemblée que la présence d'une psychologue scolaire serait souhaitable lors de la prochaine manifestation qui se tiendra également à AUBIAC. En effet, des élèves ont pu dénoncer, pendant cette journée, les faits dont ils avaient été victimes au cours de leurs années scolaires et se sont révélés très émotifs lors du visionnage d'une vidéo conçue en la mémoire d'une jeune fille qui s'est suicidée à la suite d'actes de harcèlement au sein de son établissement.

Madame MELCARE-ZACHARA s'est entretenue avec le Directeur d'école St Christophe de NÉRAC pour organiser une 2ème journée de lutte contre le harcèlement scolaire au printemps 2018, au sein de cet établissement.

Un colloque sur les addictions (drogues, alcool, jeux vidéos) pourra être organisé en 2018, à destination des apprentis et des étudiants.

Un colloque sur le harcèlement au travail intitulé « le management bienveillant » pourrait se tenir au sein du palais de justice d'Agen.

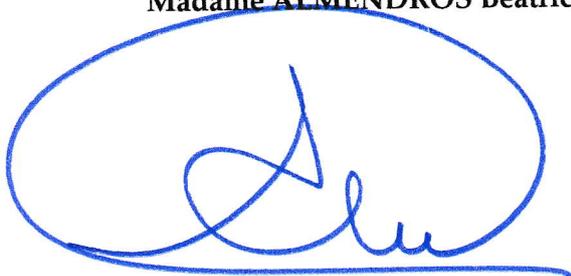
Une nouvelle permanence de l'association Infodroits doit s'ouvrir, en 2018, au sein des restaurants du cœur de Marmande et de Villeneuve sur Lot. Madame MELCARE-ZACHARA doit s'y rendre courant mars ou avril.

Une journée de réunion sur les mineurs non accompagnés pourrait être organisée, au sein du Palais de justice d'Agen, en présence des membres de droit du CDAD. Un juge des enfants ainsi qu'un représentant de l'aide sociale à l'enfance seraient les animateurs de cette table ronde. Actuellement, on recense 120 à 150 mineurs non accompagnés, dans le département du Lot-et-Garonne. Cette concertation servirait à déterminer les besoins existants et les moyens à mettre en oeuvre pour faire face à un phénomène en forte expansion.

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, le programme annuel d'activités

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale prend fin à 16h15.

La Présidente
Madame ALMENDROS Béatrice



La Commissaire du Gouvernement
Madame GARNIER Manuella



La coordinatrice du CDAD 47
Madame MELCARE-ZACHARA Johanne



